

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'hôtel de ville de Saint-Jude le 7 mai 2024, le Conseil a adopté le règlement 551-2024 amendant le règlement numéro 434-2006 intitulé règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jude.

La municipalité régionale de comté des Maskoutains, a délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement en date du 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 6 juin 2024.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'hôtel de ville, 940 rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site internet de la municipalité à [www.saint-jude.ca](http://www.saint-jude.ca).

Donné à Saint-Jude, ce 5 juin 2024.

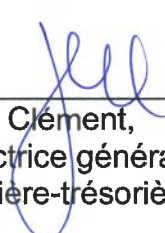
  
\_\_\_\_\_  
Julie Clément  
Directrice-générale et greffière-trésorière

# Certificat de publication

## RÈGLEMENT 551-2024

Je, soussigné, Julie Clément, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jude certifie par la présente, sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés, entre 12 h et 17 h, le 5 juin 2024 ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5 juin 2024.



---

Julie Clément,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière